

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2014

OBJET :

**Convention Prestation de service
ALSH – Extrascolaire pour
CLSH Haut-Château**

Rapporteur : Mme COLMÉ

Délibération n°21

EXPOSE DES MOTIFS

La proposition de convention de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF) a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – extrascolaire" pour CLSH Haut-Château.

Le rythme de versement d'avances est annuel et correspond à 70% du montant du droit prévisionnel. Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs (nombre d'heures enfants réalisés) dans les délais impartis.

La présente convention de financement est conclue du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention prestation de service "ALSH – Extrascolaire" pour CLSH Haut-Château, ci-annexée.

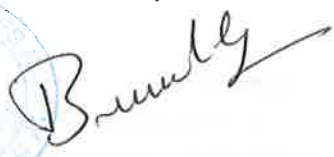
DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 03 juillet 2014.

Extrait conforme

Le Maire,


Michel BREUILLE